



**Syndicat national de l'administration scolaire
et universitaire et des bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

LE SNASUB (académie de Clermont) vous informe : compte-rendu de la CAPA SAENES du 04/06/2018

Le 4 juin 2018 avait lieu la Commission Administrative Paritaire Académique des SAENES où sont traitées les questions de mutation, avancement, accès au corps, titularisation, détachement.

Cette CAPA se tenait dans un contexte particulier puisqu'il y a dix jours le gouvernement annonçait son intention de mettre fin au paritarisme et en particulier aux CAP telles qu'elles existent dans la Fonction publique d'État !

En effet, dans le cadre de la réforme de la Fonction Publique (Programme Action Publique 2022, voir notre tract d'analyse sur notre site académique : <http://www.snasub-clermont.fr/accueil/le-gouvernement-macron-veut-en-finir-avec-les-fonctionnaires-et-la-fonction-publique>)

le gouvernement a remis aux syndicats le 25 mai un document proposant que les CAP soient dessaisies du droit de contrôle sur les mutations, sur les promotions, et qu'elles regroupent non plus les élus d'un même corps mais d'une même catégorie à l'échelle d'un Ministère.

C'est la fin d'une des principales garanties statutaires, le droit de participation des personnels à la gestion de leurs carrières. Une déclaration commune faite par les représentants du SPASEEN-FO et du SNASUB-FSU, à l'initiative de notre syndicat, a été lue en début de CAPA.

1- Accès au corps des SAENES par liste d'aptitude :

La constitution de la liste d'aptitude au corps des SAENES suit les principes suivants :

- Respect du barème académique des agents ;
- Des promotions effectives (pas de refus qui se traduirait par la perte d'une possibilité de promotion) d'où la constitution d'une liste complémentaire de 1 agent en plus de la liste principale qui en compte 6 ;
- pas de promotion si l'agent effectue des vœux géographiques d'affectation trop restreints, ce qui empêche son affectation ;
- Avoir à l'esprit la carte cible des postes de C réhaussables en B (un agent dont le poste figure sur cette carte reste sur son poste, réhaussé, s'il est promu. Le SNASUB défend lui le principe d'un **maintien sur poste de tous les agents C** promus en B, considérant que tous les ADJAENES assurent déjà des missions de B).

La CAPA a donc décidé les promotions suivantes (seuls les arrêtés donneront une valeur définitive et réglementaire aux avis de la CAPA, les affectations étant réalisées ultérieurement, selon les vœux des agents et les postes vacants) :

Liste principale :

BOUCHON Isabelle
CHAUMONT Elizabeth
SAGNARD Christine
FRONTEZAK Claudine
BENET Carole
NIZIEUX Véronique

Liste complémentaire :

VISSER Marie-Christine

Commentaire du SNASUB-FSU :

La constitution de cette liste d'aptitude est satisfaisante, le dernier promu de la liste principale étant classé n°13 au barème académique, ce qui prouve que le barème a été respecté. Pour le SNASUB-FSU, c'est le barème seul, reposant sur des critères cohérents, transparents, reflète en particulier de l'expérience professionnelle, qui doit compter, assurant l'égalité de traitement.

Certains collègues, bien classés, n'ont pas eu de promotion parce qu'il n'y avait pas de poste vacant sur leurs vœux ou parce que leur établissement, en l'occurrence le Rectorat, n'a pas souhaité transformer leur poste sur place, ce que nous regrettons.

L'an dernier, bien que l'Université aurait été prête à promouvoir un de ses agents sur place, classé n°2 au barème académique, le Rectorat avait refusé cette promotion au motif qu'aucun poste n'était déclaré vacant à l'Université. Le SNASUB est intervenu en amont de la CAPA cette année pour éviter une telle situation et obtenir l'engagement d'une affectation sur place des agents éventuellement promus.

2- Tableaux d'avancement de grade

Les avancements de grade se sont faits en suivant strictement le barème académique modifié récemment.

Il en ressort :

- 8 promotions de classe normale à classe supérieure
BURANDE Pascale
ESTEVE Carine
VERGNET Véronique
DA SILVA Christelle
ROGER Lionel
RANCHOUX Ghislaine
FLAMAND Marc
BRETTE Laurence

- 5 promotions de classe supérieure à classe exceptionnelle
CHOUCHKAIEFF Dominique
GACHON Michèle
SABATER Thierry
HEISSER Marie-Louise
DUPIN Jean-Luc

3- Mutations – réintégrations

Au total 17 collègues ont obtenu leur mutation

1 agent a bénéficié d'une mesure de carte scolaire suite à la suppression de son poste et 1 agent provient d'une autre académie.

51 agents n'ont pas obtenu de mutation.

Situation propre à l'Enseignement supérieur : Le représentant SNASUB-FSU est intervenu en déclarant ceci : Nous constatons une nouvelle fois qu'il n'y a aucune mutation obtenue pour l'Université Clermont Auvergne cette année. L'Université persiste à réserver ses postes vacants à la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public, ce qui empêche toute étude dans le cadre du Tableau annuel de mutations, empêche l'égalité de traitement et en particulier le respect des barèmes et des priorités légales. Le SNASUB réitère sa demande faite en Comité Technique de l'UCA, d'une mise au tableau annuel de la CAPA de tous les postes vacants de l'UCA.

Le Directeur des Ressources Humaines a répondu que dans le respect des règles des établissements autonomes et des prérogatives conférées aux présidents des universités; l'Université était libre était libre de ses choix et que le Rectorat n'avait pas à intervenir ici. Le Directeur général des Services de l'Université Clermont Auvergne, présent à la CAPA au titre de l'Administration, a indiqué qu'il n'y avait pas de volonté de ne pas proposer les postes au mouvement mais que les postes vacants seront gelés, que ce soit ceux de l'AENES ou ITRF, dans le cadre d'un plan d'économies (56 postes de titulaires seront gelés d'ici 2020, dont 36 d'Enseignants).

Le SNASUB constate que l'an dernier il n'y avait pas de plan d'économies mis en place et pourtant il n'y avait pas davantage de postes proposés à la CAPA !

Dans le même temps, compte-tenu notamment de la montée de la souffrance au travail, suite à la fusion, plusieurs collègues demandaient leur mutation et n'ont pas eu satisfaction.

4- Titularisations et congés formation

Un avis favorable à la titularisation de tous les collègues stagiaires a été donné.

Un avis favorable a été donné pour un congé formation. Le Rectorat ne peut émettre d'avis favorable pour un second dossier, l'agent mutant au CROUS qui est autonome dans ce domaine.

5-: Défense du paritarisme. Pour le retrait du Plan Action Publique 2022 (Déclaration des élus SPASEEN-FO et SNASUB-FSU à la CAPA SAENES)

Le Gouvernement vient de soumettre à la concertation deux documents, "Refonder le contrat social" et « Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique » qui constituent chacun autant de remises en cause des garanties statutaires et des missions de service public.

Dans ce dernier projet, soumis le 25 mai, le Ministère propose de supprimer les CAP par corps, les remplaçant par des CAP par catégories et par ministère, de supprimer les compétences des CAP sur le contrôle des mutations, de limiter leurs prérogatives concernant les promotions à leur avis sur les critères de promotions.

Toute une série d'autres mesures visent à vider totalement les CAP de leurs compétences, en faisant des instances de simples recours et de véritables chambres d'enregistrement.

Ces propositions et ce Plan Action Publique 2022 sont inacceptables. Le SNASUB FSU et le SPASEEN –FO en demandent le retrait.

Ils défendent le statut général des fonctionnaires et les garanties collectives des agents, l'existence des CAP, le maintien et le renforcement de leurs prérogatives, garants de transparence et d'égalité de traitement.

Vos commissaires paritaires académiques SAENES du SNASUB-FSU,

Marianne Julle-Cadier : marianne.julle-cadier@uca.fr

Isabelle Wrzesniewski : isabelle.wrzesniewski@uca.fr

Hervé Boulet : élu SAENES à la CPE de l'Université Clermont Auvergne herve.boulet@uca.fr

Rejoignez notre réseau de solidarité syndicale, adhérez au SNASUB-FSU !

SNASUB / FSU – Section académique – Maison du Peuple, place de la Liberté,

63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 0669536543

Secrétaire académique : Laure GEBEL

E.mail : snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr

Site académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>